

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 24 novembre 2023

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Vendredi 8 Décembre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 08 décembre,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 35 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (29)

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, AVEROUS Gil, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Éric, CHARPENTIER Dominique, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DELYS Dominique, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, HUGON Jean-Yves, IMBERT Tony, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MOREAU Jean-Michel, RIOLET Guy, ROBIN Guy, SALADIN Michel, SECHERESSE Claudette, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, WUNSCH Brigitte, YVERNAULT Philippe

Étaient absents (12)

DRUI Martial, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GUESNARD Yves, LAROCHE Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, SAVY Philippe, SEMION Michel, TUAL Didier, VIAUD Philippe

Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)

BALSAN Charles-Henri a donné pouvoir à AVEROUS Gil
MARCHAND Bernard a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
MAUBOIS Philippe a donné pouvoir à CHARPENTIER Dominique
PERSONNE Jacques a donné pouvoir à LION Michel
PICOUT Laurent a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston
ROUFFY Marc a donné pouvoir à DAUZIER Claude

Étaient excusés (3)

BERTHOUMIEUX Pierre, ELBAZ Xavier, JUDALET Patrick

Objet : Approbation de la désignation des élus siégeant au Comité Régional de l'Energie

Vu l'article 83 de la loi climat et résilience, il convient de créer un comité régional de l'énergie (CRÉ), instance co-pilotée par l'Etat et la région. Cette instance est chargée de favoriser la concertation territoriale au sein d'une région que les questions relatives à l'énergie.

Le décret 2023-35 du 27 janvier 2023 relatif aux missions, composition et aux modalités de fonctionnement de ce comité prévoit la désignation d'un collège « des collectivités territoriales » composé de quinze membres.

Considérant la représentation conjointement retenue de six membres issus des syndicats d'énergie, soit un par département,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre est le seul syndicat d'Energie du département,

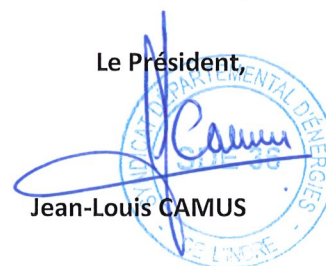
Considérant qu'il convient de proposer un représentant titulaire et un représentant suppléant,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1 : De désigner M Jean-Louis CAMUS et Monsieur Michel LION respectivement comme représentant titulaire et représentant suppléant au comité régional de l'énergie.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :


Michel LION

Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20231208-05202315-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023